



Mesdames, Messieurs les Députés
Commission des Affaires Sociales
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Paris le 10 juillet 2017

Mesdames, Messieurs les Députés de la Commission des Affaires Sociales

Vous allez aborder, entre autres sujets, la discussion sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-644 du 27 avril 2017 relative à l'adaptation des dispositions législatives relatives au fonctionnement des ordres des professions de santé mis à l'ordre du jour de votre Commission le 12 juillet.

Comme vous le savez, ces ordres professionnels sont critiqués massivement, tant pour leurs abus que pour leur inutilité et surtout car ils sont en total contradiction avec une République et une Démocratie comme les nôtres. En effet, ces ordres professionnels sont des Tribunaux d'Exception qui dans une structure unique ont pouvoir de constater, de juger et de condamner.

Cela au mépris de la plus élémentaire notion de séparation des pouvoirs. Sans oublier les multiples conflits d'intérêts, les jugements émis sans aucune impartialité avec condamnation même si la Justice de la République n'a pas condamnée et les possibles doubles peines.

Et pour votre parfaite information, les plus récents ordres des professions de santé, présentent des carences dans les textes qui font que leur légalité est plus que douteuse. Par exemple, aucun article de loi n'a porté création de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. De même que de nombreux textes ont été « ajoutés » pour combler des vides juridiques sans pour autant annuler les décisions prises illégalement faute de texte.

En conséquence de ce que sont ces structures, contraires à l'esprit même de la Déclaration des Droits de l'Homme et dans la perspective de la moralisation de la vie publique et politique, nous demandons, à défaut de l'abrogation des lois sur l'existence des ordres professionnels, promise depuis François MITTERRAND, la suppression des chambres disciplinaires ordinales et que la liberté d'adhésion associative soit appliquée aux ordres professionnels.

Nous sommes à votre entière disposition pour être auditionnés et vous apporter les éléments de preuves.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Députés de la Commission des Affaires Sociales, l'expression de nos respectueuses salutations

Pour le MIOP

Didier LANTZ
06 61 44 09 41

Bernard COADOU
06 14 55 54 78